Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20251218-2025_00098-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2025-098

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 décembre 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 12 décembre 2025.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	10
Votants	11
Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Anne Sophie MOREL, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU arrivé à 20 h 20.
Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY, Mr Gilles COUANAULT, Mme Maryvonne GAUVIN.
Absents excusés : Mr Bertrand ROUINSARD a donné pouvoir à Mr Jean Marie MEILLERAY, Mr Olivier RONDEAU a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD jusqu'à son arrivée à 20 h 20 (point 9).
Secrétaire de Séance : Mme Andrée LE ROUX.

2025-098- Déclaration d'intention d'aliéner parcelles AB 44-45 et ZT 88

Mr MEILLERAY informe l'assemblée de la réception d'une déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) soumise au droit de préemption urbain (DPU).

Cette déclaration émane de maître Jean-François LE COULS, notaire à GUIPRY-MESSAC, et concerne une parcelle de terrain bâti appartenant à Mr Michel FERTILLET. Le bien situé au n° 14 rue du Courtiret à LANGON, est cadastré section AB n°44 et 45 et ZT n°88 et a une superficie totale de 1483 m². Il s'agit d'une maison à usage d'habitation avec cellier et jardin sur lequel existent garage et poulailler. Le montant de la vente est fixé à 85 000 €.

Mr le 2ème adjoint propose au Conseil de ne pas préempter ce bien.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter ce bien.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

MAIRIE DE LANGON (35660) ILLE-ET-VILAINE